

### TARIFS

- Les prix de vente sont indiqués sur les conventions de formation ainsi que sur les propositions de formation sur mesure émises par OT73 Savoie Mont Blanc
- OT73 Savoie Mont Blanc est exonéré de TVA, article 261-4-4<sup>a</sup> du CGI, les prix sont “net de taxe”.
- Les repas et frais d’hébergement ne sont pas inclus dans les prix. Ces prestations sont optionnelles et peuvent être facturées en supplément. Vous pouvez en obtenir le remboursement auprès de votre OPCO, le cas échéant.
- Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- L’entreprise s’engage à nous faire parvenir les documents complétés relatifs aux questionnaires de préformation par apprenant, en amont du démarrage, afin de pouvoir garantir le succès de la formation.
- Une convocation de stage est envoyée avant le démarrage du stage ; elle précise les modalités pratiques et est accompagnée d’un plan d’accès.
- Une convention de formation vous est envoyée systématiquement même si nos factures font office de convention de stage.
- Une facture et une attestation de présence sont envoyées à l’issue de la formation hors cas de subrogation avec un OPCO.

### FACTURATION / RÈGLEMENT

#### Règlement par l’entreprise :

- Acompte de 30% à la commande, solde à réception de facture sans escompte.
- Le non-respect de ces conditions de vente donne lieu à des pénalités de retard calculées selon le taux d’intérêt légal en vigueur.

#### Règlement par l’OPCO :

- La facture peut être adressée directement à l’OPCO de l’entreprise. Pour ce faire, l’attestation de prise en charge devra parvenir à OT73 Savoie Mont Blanc avant la fin de la formation. Faute de ce document, la facture sera adressée directement à l’entreprise.
- En cas de prise en charge partielle, la différence de coût est facturée à l’entreprise.

#### Règlement par un client particulier :

- La totalité du montant de la formation doit être réglée avant le démarrage du stage.

### ANNULATION – REALISATION PARTIELLE

- Toute annulation non justifiée par un cas de force majeure, au moins 10 jours avant le début de la formation entraînera pour l’Entreprise, une retenue de 100 % du montant global en cas d’annulation non justifiée au moins 5 jours avant le début de la formation, afin de couvrir les frais engagés pour la mise en place de l’action de formation. Cette somme n’est pas imputable sur l’obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l’entreprise et ne peut faire l’objet d’une demande de remboursement ou de prise en charge par l’OPCO.
  - Tout renoncement doit être adressé par e-mail à l’adresse : [contact@ot73smb.fr](mailto:contact@ot73smb.fr)
  - En cas d’empêchement, le stagiaire peut néanmoins être remplacé, sur la totalité de la formation, par une personne de la même structure, ayant les mêmes besoins de formation.
  - Tout stage commencé est dû dans son intégralité.
  - OT73 Savoie Mont Blanc se réserve le droit d’annuler ou de reporter le stage, au plus tard, une semaine avant la date prévue si le nombre de participants est insuffisant pour le bon déroulement de la formation.
  - En cas de réalisation partielle du fait de l’entreprise : OT73 Savoie Mont Blanc facturera l’entreprise de la manière suivante :
    - Montant du coût de la formation au prorata du temps de présence effectif, au titre de la formation professionnelle.
    - Solde du coût restant dû, au titre de dédommagement.
  - Le montant du dédommagement n’est pas imputable sur l’obligation de participation de l’employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l’objet d’une demande de remboursement ou de prise en charge par l’OPCO.
  - Il sera spécifié sur la facture.
- En cas de réalisation partielle du fait de l’organisme de formation : OT73 Savoie Mont Blanc facturera l’entreprise de la manière suivante : Montant du coût de la formation au prorata des heures de formations effectivement réalisées.

### ABSENCE DU PARTICIPANT PENDANT LA FORMATION

- Le stagiaire sera considéré comme absent dès lors qu’il ne s’est pas présenté lors de la 1<sup>ère</sup> heure du ou des jours de formation.
- En cas d’absence non justifiée par un arrêt de travail ou cas de force majeure, le coût des journées ou demi-journée d’absence sera facturé directement au client au prorata. A contrario, en cas d’absences justifiées, les journées ou demi-journées d’absence ne seront pas facturées. Dans le cas où le stagiaire serait absent sans juste motif, il sera facturé au client la totalité de la formation.
- En cas d’absence du stagiaire à plus de la moitié de la durée totale de la formation, ce dernier ne pourra pas reprendre la formation en cours. En effet, OT73 Savoie Mont Blanc a l’obligation de mettre tout en œuvre pour éviter les ruptures de parcours pédagogique.
- Cette somme n’est pas imputable sur l’obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l’entreprise bénéficiaire et ne peut faire l’objet d’une demande de remboursement ou de prise en charge par l’OPCO.

### DROIT DE RETRACTATION

Le client particulier dispose du droit de rétractation. Ainsi, dans un délai de 15 jours à compter de la réservation de sa formation, le client particulier pourra annuler sans frais sa commande. Pour effectuer sa demande, le client devra adresser un simple mail comprenant le bordereau situé à la fin des CGV à l’adresse suivante : [contact@ot73smb.fr](mailto:contact@ot73smb.fr) (veuillez compléter et renvoyer **ce bordereau de rétractation**, uniquement si vous souhaitez vous rétracter, à [formation@ot73smb.fr](mailto:formation@ot73smb.fr)).

### CONTESTATIONS LITIGES

- En cas de contestation ou litige, il sera recherché une solution à l’amiable entre les parties avant qu’il ne soit soumis au Tribunal de commerce de Chambéry.
- Vous pouvez également uniquement pour les clients particuliers, consommateurs vous rapprocher de notre médiateur de la consommation aux coordonnées suivantes :  
CM2C – 49 Rue de Ponthieu – 75008 Paris et sur le site suivant <https://www.cm2c.net/>